



MAIRIE DE PARIGNY

Procès-verbal du Conseil Municipal du 20 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de PARIGNY, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal « Georges Subrin », sous la présidence de Monsieur BRUYERE Dominique, Maire.

Présents : Mmes/Mrs BRUYERE Dominique, JOLY Patrick, DURAY Anny, BRESCANCIN Louis, BRUYERE Thibault, MOTET Marie-Claude, BERTOMIER Isabelle, BASSET Sandrine, BARBIER Jean-Paul, CHAIZE Edouard

Absente excusée :

Mme FERNANDES-MARQUES Sandrine donne pouvoir à Mme DURAY Anny

Absents : M. BAUDIN Vincent, Mme RICARD Maria

Secrétaire de séance : M. BRESCANCIN Louis

ORDRE DU JOUR

- ▶ Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 23 mai 2024
- ▶ Décisions prises par délégation
- ▶ Finances :
 - Point sur la trésorerie
 - Devis pour validation
- ▶ Projet de travaux dans la cour de l'école
- ▶ Recensement de la population 2025 : désignation du coordonnateur communal
- ▶ Logement communal - contrat de location et état des lieux à valider
- ▶ Roannais Agglomération - Projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2025-2030 - Avis de la commune
- ▶ SIEL - Adhésion à la compétence optionnelle relative à la mutualisation de la gestion des données ROC42
- ▶ Informations générales :
 - Compte rendu des commissions communales
 - Compte rendu des commissions intercommunales
- ▶ Questions diverses

APPROBATION PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

Le procès-verbal du conseil municipal du 23 mai 2024 a été adressé aux élus par mail.

Mme Sandrine BASSET demande à ce que soit ajouté dans le point concernant le fleurissement que les membres du conseil municipal ne feront pas parti du jury.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les membres présents avec cette modification.

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Néant

FINANCES

▶ POINT SUR LA TRESORERIE

Monsieur le Maire fait un point sur la trésorerie en indiquant que malgré le solde du compte, il faut prévoir les subventions qui doivent être perçues pour les travaux terminés.

► DEVIS POUR VALIDATION

- PANNEAU POCKET		
Abonnement application 1an		130 €
	2 ans (1 trimestre sup offert)	260 €
	3 ans (1 semestre sup offert)	390 €
Option module PANNEAU POCKET + (pour 12 mois)		100 €

Il est décidé de renouveler pour 2 ans avec l'option module Panneau Pocket + pour un montant de 230 €/an.

VOTE		Pour : 9	Abstentions : 2 (BRESCANCIN, JOLY)	Contre : 0	Absents : 2
------	--	----------	---------------------------------------	------------	-------------

- LG BAT SAS		
Remplacement menuiseries de l'Auberge		17 939,83 €

VOTE FAVORABLE SOUS RESERVE DE L'OBTENTION DE LA SUBVENTION DE 13 588 € PRORATISEE AU MONTANT DU NOUVEAU DEVIS

VOTE		Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0	Absents : 2
------	--	-----------	----------------	------------	-------------

- MOTET PAYSAGES		
Travaux cour école		3 120,00 €

VOTE		Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0	Absents : 2
------	--	-----------	----------------	------------	-------------

- HED		
Remplacement batterie autolaveuse		933,84 €

VOTE		Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0	Absents : 2
------	--	-----------	----------------	------------	-------------

- HED		
Décapage sol salle du Chardonneret		446,77 €

VOTE		Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0	Absents : 2
------	--	-----------	----------------	------------	-------------

PROJET DE TRAVAUX DANS LA COUR DE L'ECOLE

Le devis de MOTET PAYSAGE a été validé au point précédent.
Il s'agira de la pose d'un grillage d'1m53 et d'un portillon de la même couleur que l'existant.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025 – DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL

[DELIBERATION N° 2024/024](#)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population de PARIGNY aura lieu du **jeudi 16 janvier 2025 au samedi 15 février 2025**.

Il convient de nommer le coordonnateur communal et propose de nommer Mme Aurélie HERMANN, secrétaire de mairie. Un arrêté de nomination sera établi.

La commune devra rechercher un agent recenseur pour assurer la distribution, la collecte des bulletins de recensement. L'agent recenseur sera recruté puis nommé et rémunéré par la commune. Il bénéficiera d'une formation dispensée avant le recensement par l'INSEE.

VOTE		Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0	Absents : 2
------	--	-----------	----------------	------------	-------------

LOGEMENT COMMUNAL – CONTRAT DE LOCATION ET ETAT DES LIEUX A VALIDER

Il est proposé de fixer le montant du loyer du logement à 695 € avec des charges (la taxe d'ordures ménagères sera calculée et divisée par 12).

Monsieur Patrick JOLY présente l'ébauche du contrat de location et de l'état des lieux qui sont validés (documents envoyés aux conseillers municipaux en amont du conseil).

Monsieur Edouard CHAIZE indique qu'il faut prévoir les rayonnages pour 3 placards pour un montant de 250 €.

Monsieur Patrick JOLY informe de la présence d'erreurs dans la facturation (notamment sur les taux de TVA), les factures sont bloquées en attendant la régularisation.

Monsieur Thibault BRUYERE indique que les élus ont visité le logement avant la séance du conseil de ce jour et que le résultat est très bien. Il félicite les élus ayant suivis les travaux.

Madame Sandrine BASSET indique avoir reçu un devis de l'entreprise FRAICHET pour le nettoyage des vitres + nettoyage de l'escalier pour un montant de 313.20 €, il est validé.

Proposition d'annonce pour le logement validée :

« Appartement T4 – 92 m² - Cuisine équipée (hotte – plaque induction – four)

1er étage très lumineux avec grenier et cave.

Pas de logement mitoyen – centre bourg au calme – Entièrement rénové dans maison ancienne de 1933.

Loyer : 695 € + charges ordures ménagères

DPE : D

Chauffage radiateur électrique nouvelle génération

Disponible le 1^{er} août 2024.

Contacter le 06 XX XX XX XX de préférence par SMS. »

Monsieur Thibault BRUYERE indique que les visites auront lieu les 2 premiers samedis de juillet.

Monsieur Patrick JOLY présente la fiche de renseignements que les candidats devront remplir.

Une réunion est prévue le 18 juillet pour l'étude des candidatures.

ROANNAIS AGGLOMERATION - AVIS SUR LE PROJET DE PROGRAMME LOCAL D'HABITAT (PLH) 2025-2030

[DELIBERATION N° 2024/025](#)

Monsieur le Maire résume le projet de PLH 2025-2030 de Roannais Agglomération :

- Politique habitat de l'agglomération sur 6 ans
- Diagnostic + Orientations stratégiques + Programme d'actions
- Obligatoire (Article L302-1 du code de la construction)

Une stratégie qui doit s'inscrire dans un cadre réglementaire

- Le PCAET
- Le SCoT
- La Loi Climat et Résilience (objectifs ZAN)

Enjeux du nouveaux PLH :

Une évolution du profil des ménages à intégrer à la réflexion :

(taille des ménages, âge, niveaux de ressource...) Permettre aux ménages du territoire de s'y maintenir et d'accéder à la propriété. Un enjeux de développer une offre répondant à l'ensemble des besoins, notamment les publics aux besoins nécessitant des réponses spécifiques

Le parc existant :

enjeu de rester vigilant sur la vacance dans le parc, en particulier le parc privé (rénovation du bâti, lutte contre la précarité énergétique, confort, adaptation aux modes de vie)

Enjeu de limiter la construction neuve strictement aux besoins :

penser un développement qualitatif plutôt que quantitatif de l'offre. Enjeu dans le fait de penser des formes urbaines plus économes en termes de consommation d'espace et d'énergie, tout en répondant aux attentes et aspirations des ménages actuels et futurs du territoire

Lutter contre la précarité énergétique :

réflexion sur les modes doux, transports en commun / alternative à la voiture et rénovation des passoires thermiques.

Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable au projet de Programme Local d'Habitat de Roannais Agglomération 2025-2030.

VOTE		Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0	Absents : 2
-------------	--	------------------	-----------------------	-------------------	--------------------

SIEL – ADHESION A LA COMPETENCE OPTIONNELLE RELATIVE A LA MUTUALISATION DE LA GESTION DES DONNEES ROC42

DELIBERATION N° 2024/026

Dans le cadre de ses compétences optionnelles (article 2.2.3 des statuts dans leur version de juin 2019), le SIEL-TE dispose d'attributions visant une mutualisation efficace des données, laquelle intègre trois composantes :

« Le Syndicat propose une mutualisation, adaptée et évolutive, de la gestion des données, afin d'optimiser les réseaux et objets connectés des territoires, au service de la transition écologique.

Il peut proposer un service public de collecte et de gestion des données.

Le Syndicat met, notamment, à la disposition des adhérents un SIG Web départemental « GEOLOIRE » avec cadastre informatisé, ainsi que son évolution en fonction des attentes des collectivités. »

Le SIEL-TE propose à ses adhérents via le réseau ROC42® une infrastructure et une mutualisation de la gestion des données afin d'optimiser les réseaux et objets connectés des territoires.

Par délibération n°2021_12_13_12B en date du 13 décembre 2021, le Bureau syndical du SIEL-TE a validé la mise en œuvre de cette compétence.

Il est ainsi proposé aux collectivités souhaitant adhérer à la compétence ROC42 la signature d'une convention. L'adhésion à la compétence est prise par délibération du Conseil Municipal pour une période de 6 ans, et à l'issue de cette période, adhésion pour une durée annuelle par tacite reconduction, elle est possible en cours d'année.

Le coût d'adhésion à la compétence ROC42 est constitué de deux composantes comme suit :

- Un coût annuel en fonction du nombre d'habitants
- Un coût mensuel par objet
- Soit au titre de l'accès Simple comprenant le réseau de collecte (l'adhérent est autonome pour programmer ces capteurs et décrypter les données)

- Soit au titre de l'accès Evolué comprenant le réseau de collecte et la Plateforme de stockage et visualisation de la donnée (l'adhérent confie au SIEL-TE la programmation des capteurs sur le réseau ROC et le décryptage des données).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à la compétence optionnelle relative à la mutualisation de la gestion des données ROC42 à compter de l'exercice 2024.

VOTE		Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0	Absents : 2
------	--	-----------	----------------	------------	-------------

INFORMATIONS GENERALES

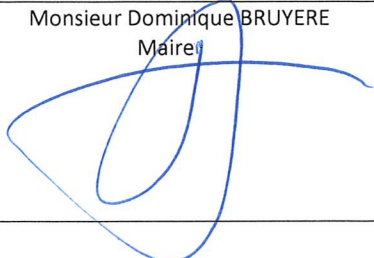
- Jurés d'assises 2025 : le tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2025 a eu lieu à la mairie du Coteau ce matin à 9 h 30. Une personne de Parigny a été tirée au sort.
- 7 candidats sont déclarés pour les élections législatives du dimanche 30 juin 2024.
- M. Thibault BRUYERE :
 - informe que la rédaction du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est en cours.
 - Indique que les permanences pour la tenue du bureau de vote ont été établies et distribuées à chacun.
 - prévient que le Sou des écoles s'est proposé pour remettre en place le bureau de vote dans la salle du Chardonneret au cas où il l'utilise pour la fête de l'école le 29 juin 2024.
- M. Louis BRESCANCIN : indique que les travaux suivent leur cours
- Mme Anny DURAY :
 - a assisté la semaine dernière au dernier conseil d'école de l'année scolaire. Elle a informé qu'il pourrait ne plus y avoir d'aide aux devoirs. Pour le moment, ce dispositif est maintenu pour la rentrée 2024.
 - Indique qu'une ATSEM a été recrutée en remplacement de l'agent prenant une disponibilité.
- M. Patrick JOLY :
 - rappelle les travaux de reprise de concessions au cimetière et indique que la 2^{ème} phase a débuté et qu'un avis a été affiché au cimetière le 27 mai 2024.
 - Il sera procédé à une constatation de l'état d'abandon le 28 juin à 10 h.
 - Il a évoqué la subvention DETR qui représentera 50 % du montant des travaux.
 - Les élus souhaitent que la décision des reprises soit validée lors de la séance du conseil municipal de juillet 2024.
- M. le Maire a eu contact avec Madame Sophie ROTKOPF, conseillère régionale, concernant l'arrêt de bus sur la départementale. Elle voit avec son vice-président et tient M. le Maire au courant.
- Mme Anny DURAY fait part des nouvelles dégradations qui ont eu lieu sur la commune (dans le bourg et à l'école) mercredi soir sur la commune. 4 adolescents ont été vus et coursés, la Gendarmerie en a été informée.

QUESTIONS DIVERSES

► PROCHAINE REUNION :

► CONSEIL MUNICIPAL : Jeudi 11 juillet 2024

Séance levée à 20 h 57.

Monsieur Dominique BRUYERE Maire 	Monsieur Louis BRESCANCIN Secrétaire de séance 
--	--

